

**DIRECTION
DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

**Sous-direction C
BUREAU C3**

INSTRUCTION N° 85-131-B1

du 23 octobre 1985

(Texte publié au Bulletin officiel de la Comptabilité publique)

Cette instruction a été modifiée par les instructions suivantes :

n° du

n° du

n° du

n° du

- Cette instruction a été abrogée par l'instruction :

n° du

VERSEMENT AU PROFIT DES TRANSPORTS EN COMMUN

ANALYSE

Extension à certaines communes, agglomérations ou districts urbains. Modifications de taux

DOCUMENT A ANNOTER

Néant

Est notifié, ci-après en annexe, le texte de la circulaire n° B-6B-126, en date du 5 septembre 1985, relative au versement destiné aux transports en commun.

Mesdames et Messieurs les comptables voudront bien faire application des dispositions contenues dans cette circulaire.

Il est précisé que la précédente instruction concernant le versement destiné aux transports en commun est l'instruction n° 84-161-B1 du 27 novembre 1984.

Le directeur de la Comptabilité publique,

Pour le directeur de la Comptabilité publique :

Le sous-directeur, chargé de la sous-direction « C »,

J.-J. FRANÇOIS.

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

| |
|-----------|
| DIFFUSION |
| GT |
| 78 |

| | | | | | |
|------|-----|-----|-----|------|-----|
| RGP | PGT | TPG | TGC | TGE | SR |
| ACSR | BA | EPA | EPI | EPSC | SIA |

ANNEXE

— 2 —

à l'Instruction n° 85-131-B1

du 23 octobre 1985

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION DU BUDGET

CIRCULAIRE N° B-6B-126

en date du 5 septembre 1985 relative au versement destiné aux transports en commun

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET,

à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'État.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il convient de modifier selon les indications suivantes les circulaires diffusées par mon administration en ce qui concerne le champ d'application du versement de transport :

| COMMUNES CONCERNÉES | DATE D'EFFET | TAUX de versement |
|--|---|---|
| <i>Syndicat intercommunal des transports collectifs de l'agglomération rennaise (35) :</i> Acigné | 1 ^{er} septembre 1984 | 1 % |
| <i>District de Bastia (20) :</i> Bastia Furiani Ville de Pietra-Bugno San-Martino-di-Lota Santa-Maria-di-Lota | 1 ^{er} janvier 1985 | 0,50 % |
| <i>Syndicat intercommunal des transports urbains de la région angevine (74)</i> | 1 ^{er} janvier 1985 | 0,80 % |
| <i>Syndicat intercommunal des transports publics de la région de Douai (59) :</i> Aniche Auberchicourt Auby Bruille-les-Marchiennes Cuincy Dechy Douai Écaillon Erchin Émerchicourt Flers-en-Escrebieux | Guesnain Lambres-lez-Douai Lewarde Masny Montigny-en-Ostrevent Pecquencourt Raimbeaucourt Roost-Warendin Roucourt Sin-Lenoble Waziers | 1 ^{er} octobre 1977 différé jusqu'au 1 ^{er} janvier 1985 puis à compter du 1 ^{er} juillet 1985. 0,75 % 1 % |

